



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 Octobre 2004**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 18 Octobre 2004 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de 39, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 11 Octobre 2004.

Etaient présents :

M. Alain VEYRET, Maire, - M. Michel CAMINADE ; M. Jean QUERBES; Mme Catherine PITOUS ; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Lucette LOUSTEAU ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Alain BEDOURET ; Mme Dominique PIGEAU - Adjoint -; Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN M. Jean Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; M. Philippe LIBIER ; Mme Marie Thérèse ALONSO ; M. Dominique RENARD ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme Marie Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE- Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

- Mme ALAGNOU à Mme RICAUD
- M. DOURNEAU à Mme LAUDAT-MAÏTRE

M. le maire ayant démissionné, le début de séance va se dérouler sous la présidence du Doyen d'âge, Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE

SOMMAIRE

	Préambule	<i>p. 4</i>
01	Election du Maire	<i>p. 5</i>
02	Détermination du nombre d'adjoints	<i>p. 13</i>
03	Election des Adjoints	<i>p. 14</i>
04	Délégation du Conseil municipal au Maire	<i>p. 26</i>
05	<u>Représentations de la Ville :</u>	
	Représentation de la ville au Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Agen	<i>p. 31</i>
	Représentation de la ville au Centre communal d'action sociale	<i>p. 31</i>
	Représentation de la ville au Comité de la Caisse des Ecoles	<i>p. 33</i>
	Représentation de la ville à la Commission de D.S.P. Restauration municipale	<i>p. 34</i>
	Représentation de la ville au sein de la société de gestion du Parc des Expositions d'Agen – Agen Expo Congrès	<i>p. 36</i>
	Représentation de la ville au sein de l'association Point Jeunes	<i>p. 38</i>
	Représentation de la ville au sein de l'association Atout Plie	<i>p. 39</i>
	Représentation de la ville au sein du Comité de Jumelage Agen-Tolède	<i>p. 40</i>
	Représentation de la ville au Conseil des Institutions sociales et médico-sociales	<i>p. 41</i>
	Représentation de la ville au conseil d'administration du Collège Ducos du Hauron	<i>p. 43</i>
	Représentation de la ville au sein des Ecoles Primaire et Maternelle Carnot	<i>p. 44</i>
	Représentation de la ville au Conseil d'administration de l'Ecole Maternelle Annexe	<i>p. 45</i>
06	Modification de la composition des Commissions municipales	<i>p. 46</i>

Mme LAUDAT-MAITRE

Avant de passer aux rapports, je souhaite dire quelques mots.

Mes chers collègues, mes chers concitoyens, mes amis.

Il est de coutume, en France, de ne pas dire l'âge des dames. Mais il m'est impossible de nier que si je siége ce soir à cette place, c'est que je suis votre doyenne. Mais rassurez-vous : mon discours sera court, avec des mots simples mais de conviction.

Je pense que vous mesurez quelle émotion mais aussi quelle fierté c'est pour moi de présider cette séance. Emotion, pour une citoyenne comme moi, engagée comme militante et conseillère municipale dans la vie politique de notre chère ville d'Agen, depuis disons de très longues années. Fierté parce que nous allons procéder ce soir, à l'élection et, peut-être à la réélection – nous en déciderons tout à l'heure- de celle ou de celui qui à la tête d'une équipe cohérente, unie et solidaire, mènera pour les trois ans à venir la politique municipale.

Nos convictions et nos engagements, autour de cette table, sont différents : c'est la règle, heureuse, de la démocratie. Ne nous en plaignons pas ; et au contraire, nous devons nous en réjouir.

Ce soir, durant le temps de parole qui est le mien , je tiens à vous dire avec sincérité, avec force, avec détermination, que nous sommes réunis ici, tous ensemble, pour faire et agir au quotidien pour que chaque agenaise et agenais – quel qu'il soit et d'où qu'il vienne-, dans le cadre de la Loi républicaine, vive mieux, vive bien, et que nous soyons heureux ensemble dans notre ville. C'est notre boulot et c'est pourquoi nous avons été élus.

Dans trois ans, les agenais et les agenaises se prononceront de nouveau sur l'avenir qu'ils souhaitent pour leur ville, sur la base de bilans et de projets. En attendant ce moment, ce sont ceux auxquels ils ont donné leurs suffrages qui doivent s'exprimer.

Alors que chacun ce soir, remplisse la mission qui lui a été confiée lors des élections municipales : représenter nos concitoyens en ayant d'abord -et avant tout- en tête l'intérêt général et la solidarité. Merci.

Si vous le voulez bien, je vous propose maintenant d'en venir à l'ordre du jour et de procéder à l'élection du Maire.

Mme François-Poncet, vous avez la parole.

Mme FRANCOIS-PONCET

Par respect pour les Agenais, et parce que nous sommes attachés aux valeurs républicaines, nous resterons présents mais nous ne participerons pas au vote des trois premiers points de l'ordre du jour.

01 – ELECTION DU MAIRE

A la suite de la démission de M. Alain Veyret, il convient de procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Je vous rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à cette élection.

Art. L 2122-4 alinéa 1

"Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

Art. LO 2122-4-1

"Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions."

Art. L 2122-7

"Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Mme LAUDAT-MAITRE

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(les membres de l'Opposition ne participent pas au vote)

PROCEDE à l'élection du Maire.

Election de M. le Maire

1^{er} Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Monsieur Alain VEYRET ayant obtenu TRENTE voix est proclamé **MAIRE d'AGEN** et installé dans ses fonctions.

Mme LAUDAT-MAITRE

Alain, je te félicite et te laisse le siège de Maire.

M. VEYRET

Chers Collègues, Chers Amis,

Je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous venez de me renouveler. Elle met un point final aux supputations de quelques uns sur une équipe qui se déchirerait ou qui ne pourrait exprimer son point de vue face au pouvoir soit disant autocratique d'un Maire.

Elle traduit, aux yeux des Agenaises et des Agenais qui nous ont choisis, que le même esprit de progrès et la même volonté de réussite se perpétuent trois ans après le résultat des élections.

Que de chemin parcouru depuis ce jour de mars 2001 où vous m'aviez confié la tâche d'animer notre équipe. Nous pouvons être fiers du travail accompli ensemble sans jamais nous écarter de ce que nous avons proposé aux électeurs. La tâche fut rude et quand je dis que nous avons travaillé comme des ânes, je ne fais pas de lapsus, mais je traduis véritablement la détermination qui fut la nôtre pour avancer, malgré l'adversité, malgré la situation désastreuse que nous avons trouvée sur le plan financier, malgré le désengagement de l'Etat dans bien des domaines, malgré l'incapacité de notre parlementaire à apporter à la ville les subventions et l'entregent des Ministères, qui jusqu'alors n'avaient jamais manqué.

Oui, vous pouvez être fiers d'avoir eu le courage politique de rationaliser la dépense publique et de mener à bien des économies de gestion, accompagné en cela par notre administration, dont je loue ici la compétence et le dévouement. Vous pouvez être fiers d'avoir eu le courage de voir la réalité en face et d'avoir accepté d'expliquer et de défendre la nécessité d'une hausse fiscale sans précédent, mais qui été la seule à même d'éviter à la ville la catastrophe. D'autres que vous auraient choisi de confier au Préfet la gestion de la ville ; vous avez avec courage affronté la réalité et pris la décision qui s'imposait.

C'est fort de cette volonté, que nous avons pu construire la mise en œuvre de nos engagements dans le cadre des priorités que nous avons donné à l'Action Sociale, l'Education, la Culture, l'Enfance, et la modernisation de notre ville.

Plan de 5 ans pour changer l'ensemble du mobilier scolaire ; renouvellement du parc informatique de nos écoles, -y compris les maternelles- ; rénovation des bâtiments ; mise en place du contrat éducatif local et du contrat temps libre ; refonte de nos centres de loisirs, professionnalisation et mise en œuvre des moyens nécessaires à une politique de prévention de la délinquance qui aujourd'hui porte ses fruits, malgré une situation sociale nationale qui se dégrade et une montée du chômage exponentielle.

Au niveau de la culture, une ouverture à tous, quel que soit leur niveau social ou leur difficulté de déplacement, une programmation éclectique assurée en régie directe qui fait que notre théâtre, notre musée, les Jacobins, la bibliothèque n'ont jamais été

aussi fréquentés. Un partenariat renforcé avec les associations, et des lieux de culture enfin remis aux normes.

Au niveau du patrimoine, une protection trop longtemps ignorée du Pont Canal au centre ville, et que nous avons su mettre en œuvre avec la ZPPAUP mais aussi avec le cheminement organisé avec talent par M Couderc.

Au niveau de nos voiries et de l'assainissement de la ville, ce sont des efforts sans précédent qui ont été consentis par notre équipe et qui font que la ville aujourd'hui, se restaure, s'embellit, se fleurit, se modernise.

Je pourrais continuer ainsi longtemps et que ceux, dont je n'ai pas cité l'action, ne m'en veuillent pas. Rien n'a été oublié dans notre démarche et notre travail, et nous aurons l'occasion de le rappeler de façon exhaustive dans nos rencontres avec nos concitoyens. Car là aussi, en terme de démocratie participative, nous avons eu la volonté de tenir nos engagements avec la mise en place des comités de quartiers et le Conseil des Jeunes.

Tout cela vous l'avez fait. Vous pouvez en être fiers. 80% de nos engagements de campagne ont, à ce jour, été honorés ou sont en passe de l'être. Je tiens ici, en ce jour particulier, à vous remercier tous de votre travail et de votre détermination.

La vie municipale a ses hauts et ses bas ; certains d'entre nous, pour des raisons qui leur sont propres, ont quitté le navire avant qu'il n'arrive au port ; il ne m'appartient pas de commenter leur décision, mais de la même façon, je les remercie pour le travail qu'ils ont réalisé tout au long du chemin que nous avons fait ensemble.

Alors me direz vous pourquoi cette démission ?

La démocratie n'est pas un long fleuve tranquille, -loin s'en faut-. La détermination des uns et des autres évolue avec le temps. L'intérêt collectif peut s'émousser au profit d'idées plus personnelles, plus individualistes, et il m'a semblé nécessaire, à la vue bien sûr des problèmes internes que nous avons rencontrés et qu'il serait malhonnête de nier, de poser la question de confiance. *« Avez-vous encore envie les uns et les autres de poursuivre ensemble la route que nous nous sommes tracés il y a 3 ans ? », « Avez-vous la même détermination de donner votre temps et une partie de votre vie pour servir l'intérêt général de notre Ville et des Agenais ? » « Estimez vous que depuis trois ans vous vous reconnaissez dans l'action de notre majorité ? »*

Pour ma part la réponse est oui, et j'ai représenté ma candidature à la fonction de maire. La confiance que vous venez de m'accorder vaut tous les discours.

Alors je vous propose de poursuivre nos engagements initiaux et même d'aller plus loin.

Même si nous avons déjà engagé largement la réhabilitation de notre centre ville, celle-ci doit être la priorité des 3 années qu'il reste à notre mandat.

La résorption de l'habitat insalubre, des taudis qui se cachent au cœur de notre ville et dont la commission départementale d'hygiène vient de nous autoriser à lancer la réhabilitation, ne sera qu'une facette de la politique volontariste que nous mènerons.

La réhabilitation de la place Foch où un diagnostic est en cours d'établissement pour les sous sols, doit voir le jour d'ici la fin du mandat pour faire de cette place le cœur de ville dont Agen manque.

Le pôle multimodal de la gare, sous la houlette de la CAA et de son président Jacques Clouché -que je remercie ici pour son travail précieux-, doit lui aussi se concrétiser et être le moteur d'un plan ambitieux de circulation et d'usage du transport public sur lequel certains d'entre vous travaillent depuis longtemps, et dont je souhaite la mise en œuvre rapide maintenant que la déviation de la RN21 est ouverte.

L'animation commerciale et l'attractivité de notre centre ville en partenariat avec les chambres consulaires, la CAA et les professionnels doivent être renforcées. Le maintien de l'équilibre et la complémentarité entre la périphérie et le centre ville doivent être un souci constant dans une volonté de développement économique.

Militer aussi, au cœur de l'Agglomération, pour une politique de plus grande justice sociale en matière d'habitat doit nous conduire à faire preuve de patience, de pédagogie pour expliquer à chacun l'intérêt d'une politique volontariste en matière de répartition de l'habitat social sur le territoire dans l'intérêt général de l'agglomération.

A l'heure où la situation économique de notre département est morose, à l'heure où la loi a modifié les règles du dispositif du RMI, à l'heure où la précarité progresse, il nous faut développer une nouvelle dynamique dans le cadre des compétences municipales en matière sociale et en matière d'emploi, qui complète la réforme que nous avons mise en œuvre au niveau du CCAS dans l'accompagnement social. Aujourd'hui, au CCAS, on ne se contente plus de distribuer des aides, on analyse chaque situation pour y répondre au plus juste et dans la durée.

Nous allons procéder à l'élection des adjoints. Chacune et chacun dans son domaine de compétence aura, comme c'est le cas depuis 3 ans, toute liberté de proposition, elles seront soumises comme c'est la règle dans notre équipe, à l'approbation du groupe majoritaire tout entier. Je sais que je peux compter sur vous –y compris si vous siégez dans la minorité- pour qu'ensemble nous fassions progresser un peu plus loin la justice et l'équité dans notre ville. Je vous remercie.

M. RAUNIER

A vous entendre, on peut se demander ce que nous faisons ici. En effet, pourquoi avoir provoqué autant de mouvement et avoir convoqué votre Conseil municipal, pour, finalement, poursuivre avec une équipe qui ne posait aucun problème et qui donnait les résultats que vous venez de citer.

Pourquoi avoir fait autant de bruit autour de votre démission pour réélire des adjoints, qui, à quelque détail près, seront les mêmes que précédemment. Avait-on besoin de tout ce cinéma ?

Quant au discours éculé sur les finances de la ville, sur l'héritage... cela fait trois ans, M. le Maire, que vous l'usez. Changez-en et dites nous plutôt ce que vous allez faire demain. Pour le reste, laissez les Agenais juger, et je ne suis pas sûr que tous soient d'accord avec vous.

M. QUERBES

Je voudrais pour ma part, et au nom des élus communistes, dire mon accord avec l'esprit de l'intervention que vient de faire notre Maire.

Les questions d'organisation et de direction de l'équipe municipale qui sont à l'ordre du jour de cette réunion sont importantes car elles participent à l'efficacité de notre action. Mais elles ne doivent pas masquer le fond de l'action municipale, celui qui intéresse la vie des Agenais et que le Maire vient de rappeler.

Nous mesurons, pour notre part, -et sans doute chacun de nous-, nos responsabilités, l'importance du travail engagé et de la réorientation des politiques municipales vers plus de justice, de solidarité, de services publics accessibles à tous, de participation des personnels, comme des agenais, aux politiques qui les concernent.

Et nous ne pouvons, en tant qu'élus communistes, que réaffirmer ce soir notre engagement pour faire vivre la politique municipale que notre équipe a présentée à la population agenaise et que celle-ci a choisie, et y contribuer avec la sensibilité et les priorités particulières qui peuvent être les nôtres : dénoncer les atteintes gouvernementales à la vie de nos concitoyens et à la gestion des collectivités locales, mais aussi exprimer une attention toujours plus soutenue à la défense et au développement des services publics accessibles à tous d'une ville ouverte aux préoccupations de la jeunesse, d'une participation toujours plus active des habitants à l'évolution de leur ville d'un cadre de vie plus humain, plus sain, plus convivial.

Et cette action, nous entendons la mener dans le respect de la diversité des sensibilités des personnes qui siègent dans ce conseil, et sous la responsabilité du Maire auquel nous venons de renouveler la confiance.

Je précise que la solidarité que nous exprimons, tant envers le Maire qu'envers l'ensemble de la Majorité municipale, ne peut pas se résumer à la personnalité des uns et des autres, -même si pour ma part, à la lumière d'une expérience relativement longue et diverse de Maire adjoint, je dois reconnaître la grande liberté et la confiance accordée par le Maire dans l'exercice de mes responsabilités d'adjoint.

Cela doit être d'autant plus souligné, qu'il convient de rappeler que le statut de Maire, tel qu'il est défini par la Loi, est un pouvoir très personnel qui, à mes yeux, mériterait d'être réformé. Le cadre légal fait du Maire -et de lui seul- le responsable de tout, y compris des actes de ses Adjointes. Entre les responsabilités du Maire, celles de ses adjoints, sans oublier celles de l'administration qui enrichit et complexifie à la fois les règles du jeu, cet équilibre est satisfaisant même si l'on doit avoir l'ambition de l'améliorer.

M. VEYRET

Je vous remercie, M. Querbes.

M. MATEOS

M. le Maire, un mot pour vous assurer du soutien des radicaux de gauche. Vous pouvez compter, au sein de notre équipe, sur leur participation loyale dans la conduite des dossiers qui leur sont confiés, après débats, par le conseil municipal et sous votre autorité.

Nous voulons y ajouter des remerciements pour la réussite des dossiers conduits ; vous les avez tous évoqués mais je prendrai, pour ma part, un seul exemple.

L'éducation, l'action auprès de la jeunesse constituent un des axes importants de l'action municipale que nous menons. Vous nous avez permis –cela figurait du reste au programme- de réaliser et de réussir un grand chantier, à savoir la mise en œuvre du Projet éducatif local, s'appuyant sur des dispositifs contractuels –(C.E.L., Contrat Temps Libre, Contrat Enfance), avec l'engagement volontaire de tous ceux qui, dans la commune, sont responsables de l'éducation : familles, écoles, associations sportives et culturelles. Notre projet concrétise la volonté des partenaires de compenser les inégalités d'accès à la culture, au savoir et aux sports, d'épanouir la personnalité du jeune, de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie sociale. Les rythmes scolaires, l'amélioration des conditions d'accueil, l'adaptation de la carte scolaire : autant d'actions destinées à favoriser le développement harmonieux des enfants.

Mes collègues radicaux de gauche ont, dans leurs délégations respectives, œuvré pour l'intérêt général, entrepris un travail de fond sur des bases solides.

M. le Maire, au sein de notre équipe, à vos côtés, nous sommes confiants pour l'avenir.

M. VEYRET

Merci, M. Matéos

M. LOUAN

Je voudrais connaître la raison pour laquelle l'opposition souriait lorsqu'il a été question des radicaux de gauche. Expliquez vous !

M. RAUNIER

Nous avons l'impression d'entendre Jean Louis Matéos, en 1991, s'adresser au Docteur Chollet : il a dit à peu près la même chose. Voilà ce qui nous a fait sourire.

M. MATEOS

M. Raunier, je suis solidaire de l'équipe autour de M. le Maire.

J'ai effectivement été, à un moment, autour du Docteur Chollet dans le cadre de relations personnelles. J'appartenais déjà aux Radicaux de gauche avec, en outre, des responsabilités au niveau national.

Je n'ai pas à rougir de me réclamer des Radicaux de gauche, ni de mon parcours politique empreint d'humanisme et de tolérance. Peut-être devriez vous en avoir vous-même un peu plus.

M. LIBIER

Faisant partie du centre-gauche, je suis fier qu'aujourd'hui, le centre gauche soit déterminé à gauche et qu'il vous suive M. le Maire.

M. BEDOURET

A travers le vote qui vient d'avoir lieu, nous avons prouvé mes amis Verts et moi-même, que nous vous renouvelons notre confiance.

En 2001, nous avons tous pris des engagements devant les Agenais. Pour ma part, j'essaie d'y répondre. Et ce qui nous importe –nous, les Verts- est que nous réalisons le projet défini en 2001 : les choses sont déjà bien engagées mais il reste beaucoup à faire et j'espère que, tous unis, nous mènerons au terme ces projets indispensables pour le devenir de la ville d'Agen.

M. VEYRET

J'entends bien, M. Bédouret.

M.COUDERC

Mes chers collègues, les membres de la société civile constituent sans doute le groupe le plus nombreux, avec des sensibilités différentes. Mais ce qui le caractérise est qu'il a toujours agi, au sein de cette équipe, avec loyauté, lucidité et indépendance –je crois que nous l'avons montré-.

Si nous avons renouvelé, ce soir, notre confiance au maire, c'est pour réaliser avec lui et autour de lui, par un travail collectif et démocratique, le programme sur lequel chacun de nous s'est engagé personnellement, individuellement, sans avoir d'autre compte à rendre qu'à nos concitoyens et à nous-mêmes.

M. VEYRET

Merci, M. Couderc.

M. MAUROUX

M. le Maire, vous êtes un habitué des beaux discours. Vous en avez fait lorsque vous étiez dans l'opposition, vous en avez fait quand vous avez été élu Maire la première fois, et vous en refaites à nouveau aujourd'hui.

Face à ces beaux discours, nous constatons un maigre bilan –beaucoup d'agenais le ressentent-, des projets contestables, une augmentation considérable de nos impôts, et une crise municipale qui vient de se terminer –c'est heureux pour la ville-.

J'espère que vous pourrez désormais travailler avec votre équipe dans la sérénité. Nous resterons vigilants pour la suite de ce mandat et nous continuerons à contester les projets qui nous paraissent contestables.

M. LIBIER

Je souhaite répondre à M. Mauroux qui vient de parler de beaux discours et d'un maigre bilan, alors que je suis plutôt fier du bilan de l'équipe.

Quant aux projets « contestables » dont il parle, je n'ai pas entendu parler de projet contestable, ni surtout contesté, dans les trois années écoulées.

La majorité travaille, et elle travaille bien. Et elle a l'intention de continuer à travailler.

M. VEYRET

Je pensais avoir répondu à vos interrogations dans le discours que j'ai fait. Vous contestez, depuis trois ans, un certain nombre d'éléments. Peu importe, car nous avons eu le courage et nous avons réussi à sortir de la crise financière dans laquelle nous étions . Je comprends que cela vous ennuie. Mais nous avons eu le courage d'expliquer aux agenais et d'aller au fond.

Depuis, nous avons rétabli les finances de la ville mais nous restons vigilants. Et je remercie à nouveau l'administration qui –contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse- est une administration compétente, fidèle et loyale, -comme elle avait dû l'être avec la majorité précédente-. C'est le rôle et l'honneur de tous les fonctionnaires.

Quant à M. Mauroux, vous dites que le bilan est maigre ? Nous ferons un bilan de mi-mandat et vous serez surpris. Mais nous communiquons sans doute de manière plus discrète, car nous travaillons sans ressentir la nécessité de le même toujours en avant dans les journaux. Nous allons peut-être changer d'attitude puisque vous le demandez.

Mais je demande aux uns et aux autres, de respecter les engagements que vous aviez pris devant les agenais. Par la bouche d'un conseiller municipal qui depuis est parti, vous aviez par exemple affirmé que vous seriez une « force de propositions ». J'attends encore, après trois ans, la moindre proposition. Réfléchissez-y ! En effet si, lors des réunions des commissions, vous êtes force de proposition, nous étudierons vos propositions et les retiendrons si elles sont bonnes. Mais depuis trois ans, j'attends encore.

Passons au rapport suivant.

02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. VEYRET – Maire

Il nous appartient maintenant de fixer le nombre des Adjoints au Maire.

Je vous rappelle les dispositions de l'article L 2122-2 du Code des collectivités territoriales :

Art. L 2122-2

"Les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal."

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(les membres de l'Opposition ne participent pas au vote)

DECIDE de fixer à onze le nombre d'Adjoints au Maire.

03 – ELECTION DES ADJOINTS

M. VEYRET – Maire

A la suite de la démission du Maire, il convient, en application de l'article L 2122-10 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à l'élection de l'ensemble des Adjointes.

Je vous rappelle l'article R 2121-2 du Code général des collectivités territoriales :

"après le Maire, les Adjointes prennent rang dans l'ordre de leur nomination et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau"

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(les membres de l'Opposition ne participent pas au vote)

PROCEDE successivement à l'élection du 1^{er} Adjoint, du 2^{ème} Adjoint et ainsi de suite jusqu'à l'élection du 11^{ème} Adjoint.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du PREMIER ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Michel CAMINADE.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Michel CAMINADE..... 30 voix

Monsieur Michel CAMINADE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **PREMIER ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du DEUXIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Jean QUERBES.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Jean QUERBES..... 30 voix

Monsieur Jean QUERBES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **DEUXIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du TROISIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Catherine PITOUS.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

Mme Catherine PITOUS..... 30 voix

Madame Catherine PITOUS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **TROISIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du QUATRIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Jean Louis MATEOS.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Jean Louis MATEOS 30 voix

Monsieur Jean Louis MATEOS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **QUATRIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du CINQUIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Alain BEDOURET.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Alain BEDOURET..... 30 voix

Monsieur Alain BEDOURET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **CINQUIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du SIXIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. André MAZIERE.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. André MAZIERE..... 30 voix

Monsieur André MAZIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **SIXIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du SEPTIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Patricia HENRY.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

Mme Patricia HENRY 30 voix

Madame Patricia HENRY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **SEPTIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du HUITIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Dominique RENARD.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Dominique RENARD..... 30 voix

Monsieur Dominique RENARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **HUITIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du NEUVIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Dominique PIGEAU.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

Mme Dominique PIGEAU..... 30 voix

Madame Dominique PIGEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **NEUVIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

ELECTION DU DIXIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du DIXIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme Marie-Thérèse ALONSO.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU DIXIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

Mme Marie Thérèse ALONSO... 30 voix

Madame Marie Thérèse ALONSO ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **DIXIEME ADJOINT** et installée dans ses fonctions.

ELECTION DU ONZIEME ADJOINT

Il est procédé, sous la Présidence de M. Alain VEYRET, Maire, à l'élection du ONZIEME ADJOINT.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Jean Pierre DOURNEAU.

Aucune autre candidature n'est proposée.

ELECTION DU ONZIEME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	30
Majorité absolue :	16

A obtenu

M. Jean Pierre DOURNEAU..... 30 voix

Monsieur Jean Pierre DOURNEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **ONZIEME ADJOINT** et installé dans ses fonctions.

04 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. VEYRET – Maire

Le Code général des collectivités territoriales donne au Maire, sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du Préfet, une mission générale d'exécution des délibérations du Conseil municipal.

Les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales lui donnent en outre la possibilité de recevoir délégation du Conseil municipal pour prendre des décisions qui sont normalement de la compétence de l'assemblée délibérante.

Ces décisions s'appliquent à des domaines précis déterminés par la loi et dans le cadre de limites fixées par la délibération d'origine.

Cette possibilité, qui permet une bonne administration de la Ville et une prise de décision rapide, a été utilisée à Agen par tous les Conseils municipaux élus depuis que cette loi existe, c'est-à-dire 1970.

Je vous engage à ouvrir le plus largement possible, les possibilités d'action de M. le Maire dans ces domaines, étant précisé bien entendu qu'il continuera à nous rendre compte de ces interventions ainsi qu'il est prévu par la loi.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

I. - CHARGE M. le Maire, pour la durée de son mandat :

1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2°) de fixer, dans les limites déterminées par les délibérations du conseil municipal fixant les tarifs municipaux, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

3°) de procéder à la réalisation de l'ensemble des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et à l'ensemble des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article de L 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires

4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget

5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6°) de passer les contrats d'assurances

7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges

10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans tous les cas où ce droit peut être exercé ou délégué, et dans les conditions définies par le Code de l'urbanisme, sans aucune limitation particulière

16°) d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas où il jugera opportun de le faire, quel que soit l'ordre (administratif ou judiciaire), le niveau de juridiction ou la nature du conflit

17°) de régler, sans limitation de somme, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

18°) de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19°) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

20°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 Millions d'euros.

II. – DIT que, conformément à la pratique constante de la ville d'Agen, Monsieur le Maire assurera seul cette délégation.

05 – REPRESENTATION DE LA VILLE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

M. Alain VEYRET – Maire

Représentation de la Ville d’Agen au conseil de la COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION D’AGEN

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d’Agen et de la refonte de l’équipe municipale, il vous est proposé, en application de l’article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Conseil de la Communauté d’Agglomération d’Agen.

La représentation de la Ville d’Agen est de 12 sièges : nous avons donc à élire au scrutin uninominal 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

LE CONSEIL

Où l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

et **PROCEDE à l’élection** des 12 titulaires et des 12 suppléants de la Ville d’Agen au Conseil de la Communauté d’Agglomération au scrutin secret uninominal

M. le Maire propose la candidature de :

Pour les Titulaires :

M. Veyret – M. Clouché – Mme Pitous – M. Dourneau – Mme Pigeau – M. Libier – Mme Deltour – M. Bedouret – M. Querbes – Mme Ricaud – M. Louan – M. Caminade

Pour les Suppléants :

Mme Tixier – Mme Dal’zovo – M. Boulhol – Mme Cabrit – M. Pinasseau – Mme Henry – Mme Bories-Matallah – M. Renard – Mme Ferrer – M. Mazière – Mme Alonso – Mme Laudat-Maitre.

Aucune autre candidature n’est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de votants : 38
Nombre de bulletins trouvés dans l’urne :..... 38
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0
Nombre de suffrages exprimés :..... 38
Majorité absolue : 20

Ont obtenu

Titulaires

Alain VEYRET	38 voix
Jacques CLOUCHE	38 voix
Catherine PITOUS	38 voix
Jean Pierre DOURNEAU	38voix
Dominique PIGEAU	38voix
Philippe LIBIER	38voix
Marie Claude DELTOUR	38voix
Alain BEDOURET	38voix
Jean QUERBES	38voix
Sylvie RICAUD	38voix
Jean Paul LOUAN	38voix
Michel CAMINADE	38voix

Suppléants

Michèle TIXIER	38voix
Martine DAL'ZOVO	38voix
Jean Paul BOULHOL	38voix
Marie Josèphe CABRIT	38voix
Jean PINASSEAU	38voix
Patricia HENRY	38voix
Naziha BORIES-MATALLAH	38voix
Dominique RENARD	38voix
Joëlle FERRER	38voix
André MAZIERE	38voix
Marie Thérèse ALONSO	38voix
Jeannine LAUDAT-MAITRE	38voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

Titulaires

**Alain VEYRET
Jacques CLOUCHE
Catherine PITOUS
Jean Pierre DOURNEAU
Dominique PIGEAU
Philippe LIBIER
Marie Claude DELTOUR
Alain BEDOURET
Jean QUERBES
Sylvie RICAUD
Jean Paul LOUAN
Michel CAMINADE**

Suppléants

**Michèle TIXIER
Martine DAL'ZOVO
Jean Paul BOULHOL
Marie Josèphe CABRIT
Jean PINASSEAU
Patricia HENRY
Naziha BORIES-MATALLAH
Dominique RENARD
Joëlle FERRER
André MAZIERE
Marie Thérèse ALONSO
Jeannine LAUDAT-MAITRE**

Représentation de la Ville d'Agen au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Il convient de désigner 8 membres titulaires.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ces 8 représentants.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

M. Caminade – Mme Cabrit – Mme Laudat-Maitre – Mme Ferrer – Mme Tixier – M. Mazière

L'Opposition propose la candidature de :

Mme Gourgue – Mme Massalaz. (en remplacement de Mme Maioroff)

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu

M. Michel CAMINADE.....	39 voix
Mme M. Josèphe CABRIT	39 voix
Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE ..	39 voix
Mme Joëlle FERRER.....	39 voix
Mme Michèle TIXIER.....	39 voix
M. André MAZIERE	39 voix
Mme Annie GOURGUE	39 voix
Mme M.Françoise MASSALAZ	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

M. Michel CAMINADE
Mme Marie Josèphe CABRIT
Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE
Mme Joëlle FERRER
Mme Michèle TIXIER
M. André MAZIERE
Mme Annie GOURGUE
Mme M. Françoise MASSALAZ

Représentation de la Ville d'Agen au COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Comité de la Caisse des Ecoles.

Il convient de désigner 7 membres titulaires.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ces 7 représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE - Mme Liliane ALAGNOU - Mme Marie Claude DELTOUR - Mme Patricia HENRY - Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE - M. Claude ROUSSEAUX - Mme Marie Françoise MASSALAZ, avec M. Jean Louis MATEOS comme Président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0
Nombre de suffrages exprimés :..... 39
Majorité absolue : 20

Ont obtenu

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE .39 voix
Mme Liliane ALAGNOU39 voix
Mme M. Claude DELTOUR39 voix
Mme Patricia HENRY39 voix
Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE ..39 voix
M. Claude ROUSSEAUX39 voix
Mme M. Françoise MASSALAZ39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE
Mme Liliane ALAGNOU
Mme Marie Claude DELTOUR
Mme Patricia HENRY
Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE
M. Claude ROUSSEAUX
Mme M. Françoise MASSALAZ
Président : M. Jean Louis MATEOS

Représentation de la Ville d'Agen à la COMMISSION DE D.S.P. RESTAURATION MUNICIPALE

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de la Commission de D.S.P. Restauration municipale ;

Il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE** à la désignation de ces représentants.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaires : M. Matéos, Mme Lousteau, M. Querbes, M. Renard

Suppléants : Mme Alonso, Mme Pigeau, M. Mazière, M. Bédouret

L'Opposition propose la candidature de :

Titulaire : Mme Gourgue

Suppléant : Mme Massalaz

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39

Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0

Nombre de suffrages exprimés :..... 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu

<i>Titulaires</i>		Suppléants	
Jean Louis MATEOS	39 voix	M. Thérèse ALONSO	39 voix
Michel CAMINADE	39 voix	Dominique PIGEAU	39 voix
Jean QUERBES	39 voix	André MAZIERE	39 voix
Dominique RENARD	39 voix	Alain BEDOURET	39 voix
Annie GOURGUE	39 voix	M. Françoise MASSALAZ	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

Titulaires

**Jean Louis MATEOS
Michel CAMINADE
Jean QUERBES
Dominique RENARD
Annie GOURGUE**

Suppléants

**M. Thérèse ALONSO
Dominique PIGEAU
André MAZIERE
Alain BEDOURET
M. Françoise MASSALAZ**

Représentation de la Ville d'Agen au sein de la SOCIETE DE GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS D'AGEN – AGEN EXPO CONGRES

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de la Société de gestion du Parc des Expositions d'Agen – Agen Expo Congrès.

Il convient de désigner 10 membres titulaires.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

*** PROCEDE à la désignation** de ces 10 représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

M. Veyret – M. Caminade – M. Disses – M. Libier – M. Dourneau –
Mme Laudat-Maitre – Mme Pigeau – Mme Henry – Mme Tixier – Mme Maioroff

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu

M. Alain VEYRET	39 voix
M. Michel CAMINADE.....	39 voix
M. Jean Claude DISSES.....	39 voix
M. Philippe LIBIER.....	39 voix
M. Jean Pierre DOURNEAU	39 voix
Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE ..	39 voix
Mme Dominique PIGEAU	39 voix
Mme Patricia HENRY	39 voix
Mme Michèle TIXIER	39 voix
Mme Laurence MAIOROFF	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

M. Alain VEYRET

M. Michel CAMINADE

M. Jean Claude DISSES

M. Philippe LIBIER

M. Jean Pierre DOURNEAU

Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE

Mme Dominique PIGEAU

Mme Patricia HENRY

Mme Michèle TIXIER

Mme Laurence MAIOROFF

Représentation de la Ville d'Agen au sein de l'ASSOCIATION « POINT JEUNE »

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de l'Association « Point Jeune ».

Il convient de désigner 6 membres titulaires.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ces 6 représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

M. Alain VEYRET - Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE - Mme Patricia HENRY – M. André MAZIERE – Mme Joelle FERRER – Mme BORIES-MATALLAH

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu

M. Alain VEYRET	39 voix
Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE	39 voix
Mme Patricia HENRY	39 voix
M. André MAZIERE	39 voix
Mme Joëlle FERRER.....	39 voix
Mme Naziha BORIES-MATALLAH	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

M. Alain VEYRET
Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE
Mme Patricia HENRY
M. André MAZIERE
Mme Joëlle FERRER
Mme Naziha BORIES-MATALLAH

Représentation de la Ville d'Agen au sein de l'ASSOCIATION « ATOUT PLIE »

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de l'Association « Atout Plie ».

Il convient de désigner 2 membres titulaires.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

*** PROCEDE à la désignation** de ces 2 représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

M. Dominique RENARD – Mme Michèle TIXIER.

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0
Nombre de suffrages exprimés :..... 39
Majorité absolue : 20

Ont obtenu

M. Dominique RENARD.....39 voix
Mme Michèle TIXIER.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

M. Dominique RENARD
Mme Michèle TIXIER

Représentation de la Ville d'Agen au COMITE DE JUMELAGE AGEN-TOLEDE

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Comité de Jumelage Agen-Tolède.

Il convient de désigner 5 membres titulaires.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ces 5 représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

Mme Alonso – Mme Bories-Matallah – Mme Labadie-Lemière –
Mme Pitous – M. Soullignac

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0
Nombre de suffrages exprimés :..... 39
Majorité absolue : 20

Ont obtenu

Mme M. Thérèse ALONSO39 voix
Mme Naziha BORIES-MATALLAH .39 voix
Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE .39 voix
Mme Catherine PITOUS39 voix
M. Daniel SOULIGNAC.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

Mme Marie Thérèse ALONSO
Mme Naziha BORIES-MATALLAH
Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE
Mme Catherine PITOUS
M. Daniel SOULIGNAC

Représentation de la Ville d'Agen au CONSEIL DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Conseil des Institutions sociales et médico-sociales.

Il convient de désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant pour les Jeunes et Handicapés
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les Personnes âgées.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

*** PROCEDE à la désignation** de ces représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

Pour les Jeunes et Handicapés :

- Mme Cabrit comme Titulaire et Mme Labadie-Lemière comme suppléante.

Pour les Personnes âgées :

Mme Tixier comme titulaire et M. Caminade comme suppléant.

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu

Mme M. Josèphe CABRIT39 voix

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE .39 voix

Mme Michèle TIXIER39 voix

M. Michel CAMINADE.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

Pour les Jeunes et Handicapés :

Mme Marie Josèphe CABRIT

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE

Pour les Personnes âgées :

Mme Michèle TIXIER

M. Michel CAMINADE

Représentation de la Ville d'Agen au Conseil d'administration du COLLEGE DUCOS DU HAURON

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du Collège Ducos du Hauron.

Il convient de désigner 3 membres titulaires.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ces 3 représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

M. André MAZIERE – Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET –
Mme Joëlle FERRER.

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20

Ont obtenu

M. André MAZIERE.....39 voix
Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET .39 voix
Mme Joëlle FERRER.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

M. André MAZIERE
Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET
Mme Joëlle FERRER

Représentation de la Ville d'Agen au Conseil d'administration des ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE CARNOT

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration des Ecoles Primaire et Maternelle Carnot.

Il convient de désigner 1 titulaire par Conseil d'école.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ces représentants.

M. le Maire propose la candidature de :

Pour l'Ecole Primaire Carnot : M. Jean Pierre BOULHOL

Pour l'Ecole Maternelle Carnot : M. Jean Pierre BOULHOL

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de votants : 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20

A obtenu

Pour les Ecoles Primaires et Maternelle

M. Jean Pierre BOULHOL.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

Pour l'Ecole Primaire Carnot : M. Jean Pierre BOULHOL

Pour l'Ecole Maternelle Carnot : M. Jean Pierre BOULHOL

Représentation de la Ville d'Agen au Conseil d'administration de l'ÉCOLE MATERNELLE ANNEXE

A la suite de la réélection de M. Alain VEYRET comme Maire de la ville d'Agen et de la refonte de l'équipe municipale, il vous est proposé, en application de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'École Maternelle Annexe.

Il convient de désigner 1 titulaire par Conseil d'école.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Et A L'UNANIMITE

* **PROCEDE à la désignation** de ce représentant.

M. le Maire propose la candidature de M. Jean Paul LOUAN.

Aucune autre candidature n'est proposée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de votants :	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue :	20

A obtenu

M. Jean Paul LOUAN.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu :

M. Jean Paul LOUAN

06 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. VEYRET – Maire

A la suite de la démission de M. le Maire et de la restructuration de notre Municipalité, il convient de compléter les commissions municipales.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) MAINTIENT les 7 commissions municipales dans leur dénomination et leurs attributions définies par la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2001

2°) DESIGNE les vice-présidents et les membres de chaque commission, conformément à la représentation proportionnelle.

COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES ET PROSPECTIVES	SOCIAL	EDUCATION CADRE DE VIE SPORT	CULTURE	SECURITE	AMENAGEMENT URBAIN	COMMERCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
<ul style="list-style-type: none"> - Finances - Planification - Personnel - N.T.I.C. 	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance - Jeunesse - CLSH - Action sociale - Politique de la ville, animation, prévention - Solidarité dans la ville - Personnes âgées, handicapées - Insertion - Economie solidaire - Etat civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Sports - Enseignement - Périscolaire - Vie associative - Environnement - Economies d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Musique - Théâtre - Centre Culturel - Florida - Expositions - Patrimoine - Musée 	<ul style="list-style-type: none"> - Police - Circulation - Sécurité Civile - Stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme - Travaux - Logement - Agglomération - Assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation - Equipement commercial - Foire Exposition - Développement économique - Tourisme
<u>Vice Président</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Président</u>
QUERBES J. DOURNEAU J.P.	M. CAMINADE MAZIERE A.	ALONSO M. Th. BEDOURET A. MATEOS J.L.	HENRY P. COUDERC M.	PIGEAU D. RENARD D.	PIGEAU D. BEDOURET A.	LOUAN J.P..
<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>
<ul style="list-style-type: none"> - - QUERBES J. - - DOURNEAU J.P. - CABRIT M.J. - HENRY P. - MATEOS J.L. - BEDOURET A. - DISSES J. C. - PIGEAU D. - LOUAN J.P. - LAUDA-MAITRE J - F.-PONCET M.Th. - RAUNIER J. - MAUROUX J.L. - METGE D. - LABADIE-LEMIERE 	<ul style="list-style-type: none"> - M. CAMINADE - MAZIERE A. - MATEOS J.L. - HENRY P. - CABRIT M.-Jo - DAL'ZOVO M. - DELTOUR M. Cl. - RENARD Dom. - FERRER J. - TIXIER M. - BOULHOL J.P. - GOURGUE A. - F.-PONCET M.Th. - MAIOROFF L. - MAUROUX J.L. 	<ul style="list-style-type: none"> - CAMINADE M. - BEDOURET A. - MATEOS J.L. - HENRY P. - ALONSO M. - ALAGNOU L. - RICAUD S. - ROUSSEAUX Cl. - M. BOULHOL - CABRIT M. Jo - RENARD D. - F.-PONCET M.Th. - PINASSEAU J. - MASSALAZ M.F. - SOULIGNAC D. 	<ul style="list-style-type: none"> - HENRY P. - COUDERC M. - ALAGNOU L. - DELTOUR M. - CLOUCHE J. - ALONSO M. - RICAUD S. - ROUSSEAUX Cl. - FERRER J. - PITOUS C. - TIXIER M. - F.-PONCET M.Th. - SOULIGNAC D. - METGE D. - MAUROUX J.L. 	<ul style="list-style-type: none"> - PIGEAU D. - RENARD D. - LIBIER Ph. - MATALLAH N. - LAUDAT-MAITRE - LOUAN J.P. - MATEOS J. L. - PITOUS C. - FERRER J. - QUERBES J. - SOULIGNAC D. - MAIOROFF L. - PINASSEAU J. - MAUROUX J.L. - LABADIE-LEMIERE 	<ul style="list-style-type: none"> - PIGEAU D. - BEDOURET A. - MATALLAH N. - COUDERC M. - CLOUCHE J. - RENARD D. - MAZIERE A. - RICAUD S. - LOUAN J.P. - DISSES J. Cl. - PITOUS C. - RAUNIER J. - MASSALAZ M.F. - MAIOROFF L. - METGE D. 	<ul style="list-style-type: none"> - LIBIER Ph. - CAMINADE M. - CLOUCHE J - QUERBES J. - ALONSO M. - PITOUS C. - MATALLAH N. - DISSES J. Cl. - TIXIER M. - LOUAN J.P. - LABADIE-LEMIERE - MAUROUX J.L. - SOULIGNAC D. - RAUNIER J. - MAIOROFF L.

M. VEYRET

Nous en sommes à la conclusion de cette séance du Conseil municipal.

M. CAMINADE

Je tiens, mes chers collègues, à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée –ou plutôt que vous NOUS avez témoigné- et nous essayerons de nous en montrer dignes.

Au-delà des femmes et des hommes qui composent une équipe municipale, de la diversité des personnalités qui constituent à la fois sa richesse et sa faiblesse, nous avons pour mission d'assurer le service public. C'est dans cette démarche que je m'inscris, et cela d'autant plus aisément que je l'ai mis en pratique durant toute ma carrière. C'est ma culture.

Cette démarche m'a conduit à accepter le poste de Premier adjoint, sans autre ambition que celle de donner le meilleur de moi-même, et de permettre -à la place qui est la mienne-, le bon déroulement du programme sur la base duquel nous avons été élus.

De même aujourd'hui, j'ai accepté de prendre la responsabilité du pôle social, -sans pour autant me considérer comme l'élu providentiel-, mais tout simplement avec la volonté de transférer un certain nombre d'acquis professionnels pour avoir œuvré dans ce secteur durant de nombreuses années, et favoriser la mise en œuvre d'une politique sociale qui se veut ambitieuse pour une municipalité de notre sensibilité, dans la limite de ses compétences.

Il n'y aura pas de rupture avec la logique de parcours mis en œuvre depuis de début de ce mandat. Au détriment de la politique de guichet qui prévalait, je m'appuierai, pour guider nos choix, sur l'analyse des besoins sociaux qui vient d'être réalisée par un consultant extérieur.

J'œuvrerai avec ma personnalité -faite d'écoute et de travail en équipe-, tant avec les deux conseillères municipales déléguées –Marie Jo Cabrit et Michèle Tixier- qui ont déjà fait leurs preuves dans leur domaine respectif, qu'avec l'administration que je sais compétente et disponible. De plus, la complémentarité de cette délégation avec celle que j'assume depuis le début du mandat –sur le secteur de la santé- me permettra d'appréhender dans leur globalité certaines problématiques.

Je terminerai mon intervention en adressant un amical salut à tous les partenaires sportifs avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, en les assurant qu'ils n'ont aucune crainte à avoir pour l'avancement d'un certain nombre de réalisations programmées. En effet, Marie Thérèse Alonso m'a excellemment secondé, après avoir apporté son concours à Maurice, avec une parfaite connaissance de leurs préoccupations. Et je suis sûr qu'elle continuera à œuvrer dans un partenariat souriant et efficace, afin d'assurer une parfaite continuité dans notre action.

Continuité que je privilégierai pour ma part, assortie d'une fidélité sans faille au Maire et à son équipe, tant à titre personnel qu'au nom du groupe de la société civile auquel j'appartiens. Ce groupe continuera à s'investir pour justifier auprès de la population le choix d'ouverture fait par Alain Veyret lors de la constitution de sa liste. Merci pour votre attention.

Mme ALONSO

C'est dans le même esprit qui m'animai lorsque je travaillais avec Maurice ou Michel Caminade, que je continuerai à travailler. Ce travail a été constructif et très enrichissant, tant auprès de mes collègues élus qu'auprès de toutes les associations que je suivrai et que je continuerai à écouter.

M. VEYRET

Je vous remercie. Cette séance est levée et le prochain Conseil aura lieu dans un mois, le lundi 13 décembre.

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Naziha BORIES-MATALLAH